



Liberté
Égalité
Fraternité



Strasbourg, le 31 JAN. 2023

Monsieur le Président,

Par délibération du 17 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Mad et Moselle a arrêté son projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour la période 2022 – 2028. Ce projet a été transmis aux services de l'État et du Conseil régional le 07 décembre 2022.

Le présent courrier constitue l'avis commun du préfet de région et du président du conseil régional au sens de l'article R. 229-54 du code de l'environnement.

Le projet de PCAET de la Communauté de Communes Mad et Moselle est de qualité et conforme aux attentes réglementaires. Il révèle à la fois l'exemplarité de la Communauté de Communes et sa volonté d'aller plus loin en incitant plus largement les acteurs économiques du territoire et les habitants. Il définit la vision stratégique du projet de territoire et valorise la dimension partenariale, notamment avec le PETR Val de Lorraine. L'évaluation environnementale stratégique est particulièrement qualitative et permet une approche globale et croisée des enjeux et impacts des actions. De même, la qualité du traitement des thématiques de la qualité de l'air et du changement climatique de façon à la fois intégrée et spécifique au sein du plan d'actions du PCAET mérite d'être soulignée.

Le plan d'actions est équilibré et cohérent avec le diagnostic et la stratégie territoriale. L'ambition globale de définition des objectifs s'approche au mieux des objectifs du SRADDET et les actions sont pertinentes et concrètes, elles précisent les moyens humains dédiés, des indicateurs de suivi et d'impacts ainsi que le budget pour les principales. Certaines sont portées avec des partenaires à différentes échelles.

Ainsi, dans une logique d'amélioration de votre PCAET, vous trouverez en annexe la grille d'analyse détaillée précisant les demandes de compléments à apporter, et notamment :

- Elaborer un document de synthèse ou de communication pédagogique avec une présentation du territoire et du contexte ainsi que les éléments saillants de chaque partie du diagnostic. Ce document sera notamment utile en vue de la consultation du public et pourra servir de base à la communication prévue en direction des différentes parties-prenantes ;
- Inscrire le développement des projets EnR&R dans une stratégie territoriale définie et mise en œuvre à l'échelle de l'intercommunalité, chargée d'un rôle de coordination de la transition énergétique à l'échelle locale, à travers le PCAET.

- Préciser et regrouper les objectifs chiffrés pour les secteurs prioritaires : rénovation de l'habitat et mobilités notamment.
- Préciser les modalités concrètes de suivi et d'évaluation du PCAET ;
- Accorder une attention particulière dans le cadre de la gouvernance du PCAET aux actions qui ont vocation à être déclinées dans le futur PLUi en y associant les chargés d'urbanisme et les autres partenaires liés à son application.

Le projet de PCAET, modifié pour tenir compte du présent avis, devra être soumis pour adoption à l'organe délibérant de la collectivité, puis une fois adopté, il devra être mis à disposition du public via la plate-forme informatique hébergée à l'adresse suivante :

<https://www.territoires-climat.ademe.fr>

Le plan est valable 6 ans ; après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport, établi par vos soins, puis mis à la disposition du public.

Enfin, nous vous rappelons que votre PCAET a vocation à s'inscrire dans la démarche de simplification et de rationalisation du paysage contractuel que constitue la mise en place des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), portée conjointement par l'État et le Conseil Régional autour des collectivités signataires. Le PTRTE de la Communauté de Communes Mad et Moselle a été signé le 17/01/2022 à l'échelle du PETR du Val de Lorraine. Après son adoption, le PCAET devra tenir compte de son articulation avec le PTRTE, en cherchant à favoriser les synergies.

Nous tenons à vous assurer de notre soutien dans la conduite de vos démarches territoriales climat-air-énergie. Nos services se tiennent ainsi à votre disposition pour vous accompagner dans l'amélioration de votre projet de plan climat air énergie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

La Préfète de la région Grand Est

Josiane Chevalier

Le Président du Conseil Régional Grand Est,

Franck Leroy

Copie : M. le secrétaire général de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, ADEME direction régionale Grand Est, DDT de Meurthe-et-Moselle.

PJ : grille d'analyse technique

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mad et Moselle
2 bis rue Henri Poulet
54470 Thiaucourt-Regniéville